



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante-dixième session**

Bangkok, 23 mai 2014 (Phase I)

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du
Centre Asie-Pacifique pour le développement de la
gestion de l'information sur les catastrophes****Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du
Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion
de l'information sur les catastrophes***Résumé*

Dans sa résolution 67/4, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'apporter un appui au processus de création du Centre, notamment à l'établissement des modalités et des arrangements nécessaires à sa mise en place effective.

La Commission a prié également la Secrétaire exécutive d'inclure dans le plan d'évaluation du secrétariat pour 2013 une évaluation des activités entreprises au titre du paragraphe 4 de la résolution et une analyse sur la nécessité et l'intérêt de faire du Centre un organe subsidiaire de la Commission pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, et de soumettre les résultats de cette évaluation à la Commission à sa soixante-dixième session. À cet égard, le Gouvernement de la République islamique d'Iran a demandé au secrétariat de reporter l'évaluation du Centre à la fin de l'année 2014.

La Commission souhaitera peut-être examiner les informations qui figurent dans le présent rapport et donner au secrétariat de nouvelles directives.

1. Dans sa résolution 67/4, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'apporter un appui au processus de création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, notamment à l'établissement des modalités et des arrangements nécessaires à sa mise en place effective. À cet égard, les progrès suivants ont été accomplis par le secrétariat:

a) Facilitation de l'organisation par le Gouvernement de la République islamique d'Iran, conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, d'une manifestation parallèle sur la gestion de l'information sur les catastrophes le 24 octobre 2012, durant la cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue à Yogyakarta (Indonésie);

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

b) Fourniture d'une assistance technique au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour appuyer l'élaboration du programme de travail du Centre;

c) Création d'un groupe consultatif composé d'experts de haut niveau dans la région afin de fournir à la Secrétaire exécutive les conseils techniques pour la mise en œuvre de la résolution. Le groupe consultatif a rencontré de hauts responsables du Gouvernement de la République islamique d'Iran à l'occasion de la soixante-neuvième session de la Commission pour exposer les stratégies en vue de l'exécution du programme de travail du Centre;

d) Organisation de deux réunions sous-régionales de groupes d'experts en Asie du Nord et Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 26 et 27 février 2014) et en Asie du Sud et Asie du Sud-Ouest (New Delhi, 16 et 17 avril 2014), pour examiner le programme de travail du Centre avec des représentants des pays vulnérables membres de la CESAP.

2. La Commission a également prié la Secrétaire exécutive d'inclure dans le plan d'évaluation du secrétariat pour 2013 une évaluation des activités entreprises au titre du paragraphe 4 et une analyse sur la nécessité et l'intérêt de faire du Centre un organe subsidiaire de la Commission, et de soumettre les résultats de cette évaluation à la Commission à sa soixante-dixième session.

3. À cet égard, le secrétariat a inclus dans son plan d'évaluation pour 2013 l'évaluation demandée au paragraphe 5 de la résolution 67/4 et mis en place un groupe de référence pour l'évaluation chargé de superviser la mise en œuvre de l'évaluation, conformément à la résolution et aux normes et critères d'évaluation du système de suivi et d'évaluation de la CESAP.

4. À cet égard également, le secrétariat a reçu, par une note verbale en date du 12 novembre 2013, une demande du Gouvernement de la République islamique d'Iran visant à reporter l'évaluation du Centre d'un an, jusqu'à la fin de 2014, pour permettre la convocation de réunions sous-régionales et régionales sur la gestion de l'information sur les catastrophes, qui sont décisives pour la mise en place effective du Centre.

5. À cet égard, la Commission souhaitera peut-être que le secrétariat reporte l'évaluation jusqu'à la fin de 2014 et qu'il lui soumette les résultats de cette évaluation à sa soixante et onzième session.
